

**CONVENTION D'APPLICATION
ENTRE
L'UNIVERSITÉ DE LILLE 1/L'IAE DE LILLE 1
ET
LE GROUPE IGS**

Entre les soussignés :

1/ **Université Lille 1**, dont le siège est Cité Scientifique 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX représentée par Monsieur Philippe ROLLET, Président et agissant au nom et pour le compte de ladite Université et pour le compte de **l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**, 104 avenue du Peuple Belge – 59 043 LILLE CEDEX représenté par Pierre LOUART, Directeur,

2/ **Le Groupe IGS**, dont le siège est 1 rue Jacques Bingen 75 017 PARIS représenté par Monsieur Roger SERRE, dûment désigné par le Conseil d'Administration,

est conclue la convention d'application suivante en référence à l'accord cadre voté en CEVU du 26 novembre 2010.

Article 1 : Objet de la convention.

En application de l'accord cadre voté en CEVU du 26 novembre 2010, l'IAE de Lille accepte d'organiser, au sein du Groupe IGS, la mise en place de la formation intitulée LICENCE de Droit, Economie, Gestion, mention Sciences du Management pour laquelle Lille 1 a été habilitée, d'en contrôler l'accès, le suivi et la conformité.

Article 2 : Diplôme préparé.

Il s'agit de la Licence Généraliste Droit, Economie, Gestion, mention Sciences du Management.

Il appartient au groupe IGS d'adapter ses contenus de cours à ceux de ladite Licence afin qu'il y ait cohérences des parcours de formation.

L'IAE de Lille, en tant que maître d'œuvre pédagogique du projet, veillera au respect de la maquette, tout particulièrement à la conformité des programmes pédagogiques, à la sélection des candidats, à la qualité des enseignements et des enseignants ainsi qu'à l'évaluation des contrôles de connaissances et des barèmes de notation usités.

La Licence Généraliste Droit, Economie, Gestion, mention Sciences du Management se prépare en trois ans et suit le programme pédagogique suivant (à partir de la deuxième année) :

L2 - Semestre S3 :

Modules (UE)	ECTS (Module)	Matières (EC)	Volume horaire	ECTS (Matière)
Animation et Gestion des Hommes	6	Comportements Organisationnels	24	3
Animation et Gestion des Hommes	6	Sociologie	24	3
Langues	6	Anglais	30	3
Langues	6	LV2	30	3
Les outils du contrôle de gestion	6	Comptabilité Financière	24	3
Les outils du contrôle de gestion	6	Comptabilité de Gestion	24	3
Options	4	Marketing-Vente 1	20	2
Options	4	Fondements des Systèmes Economiques	20	2
Outils Technologiques	6	Systèmes d'information	20	3
Outils Technologiques	6	Gestion des risques, audit opérationnel et développement durable	24	3
Transversales obligées	2	Stage Vente/Ouvrier	4 semaines	2

L2 – Semestre 4

Modules (UE)	ECTS (Module)	Matières (EC)	Volume horaire	ECTS (Matière)
Cadre Juridique de la Gestion	6	Droits des Contrats et de la Responsabilité	24	3
Cadre Juridique de la Gestion	6	Droit Commercial	24	3
Environnement Economique	4	Histoire politique et économique de la France du XXème siècle	20	2
Environnement Economique	4	Mutation des systèmes économiques	20	2
Gestion des flux et des risques	6	Statistiques et Techniques Quantitatives Appliquées à la Gestion	24	3
Gestion des flux et des risques	6	Bureautique et Informatique de Gestion	20	3

Langues	6	Anglais	30	3
Langues	6	LV2	30	3
Opérationnalisation	4	Stage final	6 semaines	4
Options	4	Marketing-Vente 2	20	2
Options	4	Management de Projet	20	2

L3 SG – Semestre 5

Modules (UE)	ECTS (Module)	Matières (EC)	Volume horaire	ECTS (Matière)
Les outils de base de la gestion	6	CTGI	24	2
Les outils de base de la gestion	6	Comptabilité de Gestion	30	2
Les outils de base de la gestion	6	Comptabilité Financière	30	2
Fonctions de base	9	Marketing	24	3
Fonctions de base	9	Analyse et diagnostic financiers	24	3
Fonctions de base	9	Gestion des Ressources Humaines	24	3
Environnement juridique	6	Droit du travail	24	2
Environnement juridique	6	Droit fiscal	24	2
Environnement juridique	6	Droit des sociétés	24	2
Langages	6	Informatique	24	2
Langages	6	Deuxième langue	24	2
Langages	6	Anglais	24	2
Professionnalisation	3	PROJET TUTOIRE	100	3

L3 SG – Semestre 6

Modules (UE)	ECTS (Module)	Matières (EC)	Volume horaire	ECTS (Matière)
Professionnalisation	8	PROJET TUTOIRE	100	4
Professionnalisation	8	STAGE	210	4
Outils de base de la gestion 2	6	Analyse de données	24	2
Outils de base de la gestion 2	6	Marketing 2	15	2
Outils de base de la gestion 2	6	Politique d'investissement	24	2
Environnement juridique	6	Droit des sociétés 2	15	2
Environnement juridique	6	Droit Fiscal 2	15	2
Environnement juridique	6	Droit du travail 2	15	2
Environnement économique	6	Négociation	20	3
Environnement économique	6	Innovations et alternatives	20	3

		économiques		
Langages	4	Anglais	24	2
Langages	4	Deuxième langue	25	2

Article 3 : Le public concerné et les conditions d'accès.

Cinq étapes caractérisent le processus de recrutement des candidats :

Etape 1

Selon le niveau d'entrée en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année, être, respectivement titulaire d'un BAC, BAC+1 et BAC+2 en économie, en gestion, commerce ou similaire. Ce critère est justifié par les attestations de réussite et/ou des relevés de notes.

Etape 2

Etude de dossier. Cette étape consiste à étudier l'admissibilité du candidat sur la base des pièces fournies (diplômes, attestations réussite, attestations de travail, etc.).

Etape 3

Passage du Score IAE-Message. Ce test comporte 4 épreuves :

- Culture générale économique et managériale ;
- Compréhension et expression écrite en français ;
- Raisonnement logique et numérique ;
- Compréhension et expression écrite en anglais.

Les étapes 2 et 3 constituent la phase d'admissibilité.

Etape 4

Entretien : L'objectif de cet entretien est d'apprécier le niveau de communication du candidat, son élocution, son degré de motivation et vérifier quelques connaissances de l'année ou des années antérieures.

Etape 5

Dans le cas favorable, une lettre d'admission est envoyée au candidat l'invitant à confirmer son inscription et compléter son dossier. Dans le cas contraire, une réorientation ou une proposition est faite au candidat en fonction de son profil.

Les étudiants de l'ESAM doivent demander leur inscription à l'Université de Lille 1 et renouveler leur inscription tous les ans jusqu'à la fin de leur formation.

Article 4 : La direction des diplômes.

La direction des diplômes est assurée par le Directeur des études (DE) de la Licence Généraliste Droit, Economie, Gestion, mention Sciences du Management de l'IAE de Lille (le *Président de jury* ci-après), en partenariat avec les responsables pédagogiques des formations concernées de l'IAE de Lille.

Article 5 : Les modalités de désignation du jury.

La présidence de jury est assurée par le président du jury de la Licence Droit, Economie, Gestion, mention Sciences du Management de l'IAE de Lille, nommé par le président de l'Université Lille 1. Le jury est composé d'un nombre égal d'enseignants (ou d'enseignants-chercheurs) des deux composantes signataires de la présente convention (IAE de Lille d'une

part, ESAM d'autre part) auquel s'ajoute le *Président de jury*. Le mandat des membres du jury, qui appartiennent à l'équipe pédagogique de la formation, a une durée d'une année universitaire.

Article 6 : Les modalités de constitution de l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique est validée tous les ans par le Directeur des études (DE) qui veille à accroître régulièrement la proportion d'enseignants-chercheurs et à améliorer les pratiques pédagogiques.

Article 7 : Les modalités financières.

Pour chaque année universitaire, le groupe IGS versera à l'Université Lille1 :

- 1- les droits d'inscription à l'Université définis chaque année par niveau de diplôme par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- 2- Un montant forfaitaire de 300 euros par étudiant inscrit et par an représentant les frais de gestion du programme et de la promotion.

Par ailleurs, le groupe IGS assurera la prise en charge des prestations liées au bon fonctionnement des formations, en particulier :

- la mise à disposition des locaux administratifs et des locaux d'enseignement pour dispenser la formation,
- l'entretien des locaux,
- la garantie du service comptable,
- la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des enseignants de l'IAE intervenant au sein du groupe IGS,
- la rémunération des heures d'enseignements, de suivi de projets, de mémoires, de soutenances, de jurys et plus généralement de toutes interventions du personnel de l'IAE au sein du groupe IGS (contrôle universitaire, ingénierie pédagogiques, recherche appliquée, etc.) nécessaires au bon déroulement de la formation. Les crédits correspondant à ces rémunérations seront versés à l'Université Lille 1.

Article 8 : Modalités, durée et début de l'accord.

Le présent accord est rédigé en trois exemplaires originaux et est conclu pour la durée du contrat d'Etablissement.

Il prend effet à dater de l'année universitaire 2010/2011.

La révision du présent accord peut être demandée à tout moment par chacune des parties contractantes et est soumise à nouveau aux instances compétentes des deux établissements.

Fait à Lille, le

Pour l'Université Lille 1

Philippe ROLLET
Président

Fait à Paris, le

Pour le Groupe IGS

Roger SERRE

Pierre LOUART
Directeur IAE-Lille

Yonel CHOUFANE
Directeur de l'ESAM

Jérôme MAATI
Président de jury